

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. VII. MANITOBA. No. 18.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 27 SEPTEMBRE, 1877.

SOCIÉTÉ

D'Agriculture Provinciale et Industrielle

A une assemblée du Bureau des Directeurs de cette Société tenue le 9 AOUT, il a été resolu d'augmenter la souscription des membres après le premier de septembre prochain, de $1.00 à $1.50.

Tous les membres sont priés d'en prendre avis.

Par Ordre,

JAMES STEWART,
Sec.-Trésorier.

St. Boniface, 20 Août, 1877. 2f

DEUX BŒUFS PERDUS.

Une récompense libérale sera donnée à quiconque ramenera à la résidence de l'Hon M Royal deux bœufs noirs de 4 à 5 ans qui ne sont pas revenus. L'un est parfaitement dompté et appartenait ci-devant à Thomas Bruneau, de la Petite Pointe de Chêne. il est perdu depuis cinq jours. L'autre a une croix sur la fesse gauche, est peu dompté et est perti depuis deux mois.

St. Boniface, 12 août, 1877.

Examen des Instituteurs.

Il y aura, lundi le 30 courant au Collége de St. Boniface, à 3 heures P. M., un examen de ceux qui aspirent à l'enseignement dans les écoles élémentaires catholiques de Manitoba.

ELIE TASSÉ,
Surintendant.



LL. EE. le Gouverneur Général et la Comtesse de Dufferin recevront des visites à l'Hôtel "Canada Pacific" après le déjeuner, samedi, le 29 du courant, jusqu'à 5 h. du soir.

F. ROWAN HAMILTON,
A. D. C. de Service.



LE "METIS."

Jeudi, 27 Septembre, 1877.

Il est à peu près certain que d'ici à l'automne de 1878, notre province sera reliée aux Etats Unis par une voie ferrée. Les travaux progressent activement sur la section du chemin de St Paul et du Pacifique qui s'étend de Breckenridge à Glyndon. Comme on le sait, il ne restera plus ensuite qu'à prolonger la route de ce dernier endroit ou de Fisher's Landing jusqu'à Pembina, ce qui n'est qu'une bagatelle. Du côté canadien les opérations ne ralentiront pas si nous devons en croire les paroles autorisées des ministres fédéraux.

Dans sa réponse à l'adresse de la Société de Colonisation l'honorable M. Pelletier a déclaré n'avoir entendu exprimer qu'une seule opinion dans le pays tout entier sur la nécessité pressante de nouvelles voies de communication. Et il ajoute que le gouvernement ne pouvait résister à cette légitime pression des intérêts les plus précieux de notre province. L'Hon Ministre a cité un fait qui donne un poids immense à nos réclamations. Cette année, a-t-il dit, vous avez une récolte superbe: vos champs sont couverts de plus belles moissons: la consommation de fait sera loin d'être égale à la production. Que faire de cet excédant de produits?......

La réponse serait exacte si nous avions la vapeur à notre service. Espérons que la visite de ces Hons. Ministres aura pour effet de mieux faire apprécier les richesses que récèle la fertile vallée de la Rivière Rouge, et de nous doter le plustôt possible des moyens de les exploiter.

Nous apprenons avec regret la mort de Son Hon. le recorder C. Delagrave, Ecr., C. R., arrivé le 15 septembre courant à sa résidence, rue Mont-Carmel, Quebec.

Le regretté défunt est né en 1812, et a été admis au barreau en 1837; il a pratiqué en société avec feu le juge Chabot pendant plusieurs années. Après avoir été secrétaire de la Commission Seigneuriale, il fut nommé commissaire en vertu de l'acte seigneurial en 1859.

En 1863, on lui offrit la place de juge, à Gaspé, mais il refusa cette charge honorable pour raison de santé.

Il fut nommé juge de la Cour du Recorder en 1872, et il a occupé cette position jusqu'à sa mort.

Le défunt était le père de Mme. J. A. N. Provencher. Nos sincères condoléances.

La *Minerve* du 12 annonce que MM. les Commissaires des chemins de fer ont localisé le terminus du chemin de fer Q. M. O. et O au coin du chemin Papineau et de la rue Ste. Catherine, à Montéral.

ADRESSE A L'HONORABLE M. PELLETIER.

Dimanche dernier, à l'issue de la grande Messe à la Cathédrale de St Boniface, la Société de Colonisation, par l'entremise de son Président l'honorable M. Dubuc, a présenté à l'hon. Ministre de l'Agriculture, l'adresse suivante:

A l'Honorable C. A. P. Pelletier, Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration, etc.

MONSIEUR LE MINISTRE,

La Société de Colonisation de Manitoba saisit avec plaisir l'occasion de votre visite au milieu de nous pour saluer en vous un compatriote distingué qui a su s'élever à une des plus belles positions auxquelles un canadien puisse prétendre. Cette position, nous le savons comporte, des devoirs onéreux et exige de vous beaucoup de travail et d'activité. Mais en même temps, elle vous met en état de pouvoir rendre d'éminents services, et d'aider puissamment l'œuvre de la colonisation dans les diverses parties de la confédération canadienne.

Manitoba, comme Province nouvelle, avec ses belles et fertiles terres incultes, manquant de bras pour exploiter les incalculables richesses de sol, a naturellement droit sous ce rapport à une attention toute particulière du gouvernement du Canada.

Vous l'avez compris sans doute, et vous avez bien voulu venir étudier et examiner par vous-même les questions qui se rattachent à la cause si importante de l'immigration en cette Province. Les nombreux cantons nouvellement établis vous prouveront qu'un beau succès a déjà été obtenu.

Pour nous, membres de la Société de Colonisation, nous voyons toujours avec plaisir l'arrivée dans notre Province d'un nouveau contingent de véritables colons, sans nous demander à quelle origine ou à quelle croyance ils appartiennent. Mais si nous apprécions les efforts faits par chaque groupe de population pour favoriser la venue des colons de leur nationalité, nous canadiens français, nous travaillons plus spécialement à engager nos compatriotes à venir partager avec nous les avantages que la Province offre aux colons bien disposés. Et nous sommes heureux de pouvoir constater déjà des résultats très-satisfaisants. Ceux que nous cherchons à attirer parmi nous sont des agriculteurs qui, après avoir passé quelques années dans l'atmosphère délétère des manufactures américaines, sont heureux de venir ici reprendre la charrue, remuer le sol, et lui faire produire les richesse qu'il recèle, tout en travaillant à l'action commune du développement des ressources du pays. Ils vous sont connus sans doute, et vous savez que ce sont des colons laborieux, sobres, intelligents et industrieux, tels qu'il en faut pour coloniser un pays nouveau et plein d'avenir comme celui-ci.

Pour ces considérations et d'autres encore, nous croyons que l'œuvre à laquelle nous travaillons, et la classe d'emigrants que nous invitons ici méritent au moins autant de protection et d'avantages que tout autre groupe ou colonie d'émigrants venant de l'etranger. Et nous ne désirons rien de plus.

Nous aimons d'ailleurs à reconnaître l'appui et l'assistance que le gouvernement a bien voulu nous accorder dans le passé. Nous croyons devoir espérer le même encouragement pour l'avenir.

Nous sommes persuadés que votre visite vous procurera, sur notre pays, des connaissances personnelles qui vous permettront de pouvoir favoriser encore plus efficacement l'immigration: Et avec l'accroissement rapide de notre population, et la disparition des derniers vestiges de malaise dont cette Province a été éprouvée ces dernières années, nous pourrons compter sur une ère de prospérité et de bien-être qui ne seront surpassés en aucune autre partie de la Puissance. Et nous saurons toujours nous rappeler de ceux qui auront contribué à nous procurer cet heureux état de choses.

St. Boniface, 23 Sept., 1876

J. DUBUC,
Président de la Société de Colonisation de Manitoba.

L'Hon. M. Pelletier répondit en termes bien sentis aux différents points de l'adresse. Il remercia le Président et les membres de la Soc. de Colonisation de la manière gracieuse avec laquelle ils lui souhaitaient la bienvenue, et dit que comme canadien, il ne pouvait qu'être fier d'une telle marque d'attention de leur part. On voulait bien saluer en lui un compatriote occupant une position importante, mais on pouvait de plus le considérer comme un ami dévoué, disposé à faire tout ce qu'il serait en son pouvoir pour favoriser la belle œuvre de la Colonisation dont ceux qui l'entouraient étaient les si energiques champions. Les écrit et les rapports qu'il avait lus sur Manitoba lui avaient donné une haute idée des ressources de la Province; mais ce qu'il avait vu de ses propres yeux était infiniment supérieur à tout ce qu'il s'était imaginé. Il comprenait plus que jamais la patriotique idée de ceux qui invitaient leurs compatriotes à venir prendre part aux immenses avantages d'un pays aussi riche et aussi plein d'avenir. Aussi espérait-il pouvoir faire accorder par le gouvernement dont il faisait partie encore plus d'avantages et de facilité que par le passé aux émigrants canadiens qui voudraient venir se fixer à Manitoba. Il loua le zèle et l'activité des membres de la Société de Colonisation dont la plupart avaient renoncé à un avenir brillant qui les attendait dans la Province de Québec pour venir ici lors de la création de la Province, se dévouer à une œuvre éminemment nationale. Il fit en termes heureux l'éloge de Mgr. Taché, Archevêque de St. Boniface qui, après avoir quitté tout ce qu'il avait de cher et s'être imposé tant de sacrifices pour porter les lumières de la foi et de la religion aux petits groupes de population dispersée dans ses plaines de l'Ouest, devait avoir aujourd'hui le cœur rempli de joie de voir la religion aussi prospère et porter d'aussi heureux fruits de civilisation et de progrès dans un pays où la barbarie régnait en maitresse il y a à peine un demi siècle.

Il félicita aussi la population indigène du pays d'avoir su si bien comprendre que leur intérêt était de suivre les sages conseils de ceux qui avaient eu pour mission de leur enseigner la vraie doctrine, et de s'unir à ceux qui étaient venus travailler avec eux et se faire les champions de leur cause. Il ajouta que son voyage lui permettra d'être parmis ses concitoyens de Quebec, un puissant agent d'émigration. Aux agriculteurs, il vantera la prodigieuse fertilité du sol de Manitoba qui n'attend que des bras laborieux pour donner la richesse, et aux jeunes garçons il parlera de l'amabilité des Dames Manitobaines qui ne le cèdent en rien à leurs sœurs des autres Provinces. A tous il présentera notre province sous ses vraies couleurs, ce qui sera faire un tableau attrayant et devra avoir pour effet d'en induire un grand nombre à prendre la route de Manitoba.

L'Hon. Ministre fut plusieurs fois applaudi pendant son discours.

NOUVELLES LOCALES.

— Les nuages gris qui couvrent l'horizon annoncent l'automne.

— Une table de billard a été expédiée au Fort Francis.

— Un porc-épic a été tué l'autre jour dans la paroisse de St. Paul.

— Le Révd. Père Allard est parti samedi pour le Fort Alexandre.

— Il y a déjà six magasins à la Rivière-Bataille.

— L'exposition Provinciale a lieu à Winnipeg, Mardi et Mercredi prochains.

— Le temps est encore doux, mais on commence à monter les poëles, affaire de prévoyance.

— La récolte des patates est très-abondante. Elles devront se vendre bon marché.

— L'Exposition du Comté de Provencher doit avoir lieu à St. Norbert le 10 octobre.

— Le Gouverneur-Général a reçu lundi l'adresse des habitants du Portage.

— Le Gouverneur-Général doit s'embarquer pour Ottawa, samedi soir, sur le *Minnesota*.

— Un nommé Mom Cole, parti de Winnipeg, en août 1876, est décédé aux Buttes Noires le 5 courant.

— On annonce que l'embranchement de Brainerd du chemin de fer St Paul et Pacifique sera ouvert le cinq octobre.

— Les Sec. Tresoriers des Arrondissements Scolaires devront envoyer leurs recensements des enfants le plus tôt possible.

— On attend toujours la locomotive de l'embranchement de Pembina. Va-t-elle réellement arriver cette automne?

— La corporation de Winnipeg a fait recouvrir la rue Notre-Dame d'une couche de sciure de bois prise au moulin de Macauley et Jarvis: premier essai de *macadémisation*.

— Un déjeuner doit être donné à Son Excellence le Gouverneur-Général et à sa suite, samedi prochain, à midi, à l'Hôtel-de-Ville, Winnipeg. C'est au chef Pagerie qu'est confié ce repas d'adieu.

— MM. Pelletier et Mills sont partis lundi pour aller visiter les Mennonites de la Rivière-aux-Rat. Ils sont revenus mardi, et se sont embarqués pour l'Est hier soir, à bord de l'*International*.

— Le Gouverneur-Général a informé l'association des carabiniers de Manitoba qu'il ne pouvait être présent à la distribution des prix offerts aux heureux compétiteurs du dernier concours de tir.

— L'exportation du grain cette année sera considérable cette année. La province des prairies a exporté l'an dernier de 150,000 à 200,000 boisseaux, et on calcule qu'il y a encore 50,000 boisseaux de vieux blé dans le vieux pays. Il n'est pas impossible que les prochaines exportations excèdent le chiffre de 500,000 minots.

— Nous lisons dans le *Courrier Canadien* de Woonsocket, Rhode Island:

"M. Boiteau du Manitoba écrit à sa famille, résidant dans la ville, qu'il récoltera cet automne au delà de 100 minots de blé et près de 300 minots d'autres céréales M. Boiteau doit revenir à l'automne pour vendre une propriété et pour amener sa famille."

— Un arpenteur de Winnipeg se plaint dans le *Free Press* de ce que le gouvernement d'Ottawa envoie, des autres Provinces, des arpenteurs chargés des ouvrages de gouvernement à Manitoba. Il dit que c'est une injustice pour les arpenteurs de la Province à qui on avait promis de l'emploi pour au moins une dizaine d'années et même pour leur vie, et qui aujourd'hui peuvent à peine donner du pain à leurs familles.

— Dernièrement, une dame de Guelph, Ont., arrivait à Winnipeg où elle venait rejoindre son mari à Manitoba depuis quelque temps et employé dans un moulin à planer. Grande fut sa surprise lorsqu'elle apprit, en débarquant que son mari, pris par l'ennui, et craignant que sa femme ne vint pas cet automne, était parti quelques jours auparavant pour retourner à Guelph. Ils s'étaient croisés en chemin sans se voir. On conçoit l'embarras de cette Dame se trouvant à Winnipeg, seule avec un enfant malade, et sans argent. Elle reçut l'assistance de quelques amis, et le Maire lui procura un billet de passage pour retourner à Guelph.

L'Université Laval de Quebec.

L'annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1877-78, contient, comme à l'ordinaire, les noms des élèves qui ont passé à l'Université, dans les différents cours d'enseignement, avec les différents degrés obtenus dans les concours. Le personnel y est désigné.

Nous remarquons dans l'organisation de l'Université deux faits importants: le protectorat éminent sous lequel elle est placée, et la création d'un conseil supérieur "pour "la haute surveillance de la foi et "des mœurs." Le protecteur donné à l'Université Laval est Son Eminence le cardinal Alexandre Franchi, archevêque de Thessalonique in partibus infidelium, cardinal prêtre de la sainte église romaine sous le titre de Ste Marie in Travestere, préfet général de la Sacrée Congrégation de la propagante. Le conseil supérieur "pour la haute surveillance de la foi et des mœurs" se compose de NN. SS. les Evêques de la province de Québec. Ce nouvel état de choses a été créé par le Bulle *Inter varias sollicitudines* émané de Rome le 15 mai 1876.

A cette occasion, il y a eu des fêtes solennelles pour célébrer cet événement si important pour les catholiques, et qui mettait fin à des discussions qui avaient eu lieu sur l'enseignement universitaire.

Il se trouve dans l'annuaire une lettre de S. E le cardinal A. Franchi, du 9 mars 1876, transmettant à Mgr. l'archevêque de Quebec, la décision de la Sacrée Congrégation de la propagande au sujet de certaines questions soulevées par l'évêque de Montréal, dont voici la traduction:

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Dans la Congregation du premier de février dernier, on a mis de nouveau à l'examen l'instance de l'Evèque de Montréal pour l'érection d'une Université dans son Diocèse, et les Eminentissimes et Révérendissimes SS. Cardinaux ont répondu de la manière que je viens ci-après transcrire à Votre Seigneurie.

Au I. doute, savoir si et quelle mesure il conviendrait d'adopter relativement à la susdite instance de l'Evèque de Montréal, *ad menten. Mens est*, que l'on écrive à l'Archevèque de Québec une lettre qui devra être communiquée à tous ses suffragants, dans laquelle on lui dise qu'ayant mis de nouveau à l'examen le projet de fonder une Montreal, on en a reconnu l'impossibilité, spécialement pour la raison qu'une telle fondation compromettrait l'existence de l'Université Laval, laquelle, à cause des services rendus à l'Eglise et à la société et des sacrifices pécuniaires qu'elle a faits doit être soutenue et conservée. Que neanmoins, cette Université devant servir d'une manière particulière pour tous les diocèses de la Province de Québec on a reconnu comme une chose juste que ces suffragants, y aient un contrôle, lequel soit en même temps une garantie pour eux, et un avantage pour l'Université elle-même Que ce but pourra s'obtenir, en laissant intactes les dispositions fondamentales de Laval, son administration financière et tout ce qui regarde les relations entre la dite Université et le Séminaire Archidiocésain, et en accordant aux Evèques, sous la présidence de l'Archevèque, la haute surveillance surtout ce qui concerne la discipline et la doctrine, soit relativement aux Professeurs, soit par rapport aux élèves. Que pour cela le Recteur de l'Université dans une réunion annuelle des Evèques devra faire connaître exactement l'état de la même Université sous les deux rapports mentionnés, et les Evèques auront le droit de faire leurs observations et de proroper les changements et les améliorations qu'ils jugeront opportuns, sauf, comme dit plus haut, les dispositions fondamentales de l'Université. Qu'en général il y aura toujours liberté, même obligation pour les Evèques, d'exercer cette surveillance, en réclamant l'attention de l'Archevèque et du Recteur de l'Université sur tout ce qu'ils jugeront à propos de conseiller, sans jamais cependant recourir au moyen de la presse, laquelle d'ordinaire, comme l'a prouvé dans le cas actuel une triste expérience, sert plus à aigrir les esprits et les questions, qu'à remédier au mal, et aboutit à causer préjudice à l'honneur de l'Université, et souvent même à l'honneur de la cause catholique. Que l'on reconnait la nécessité de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'Université Laval, comme aussi d'empêcher que les écoles de droit et de médecine, existant dans la dite ville, ne continuent d'être affiliées à des Universités protestantes, et beaucoup plus encore que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles Universités. Que du reste, comme il est évidemment impossible de la part de Laval d'accorder l'affiliation aux dites écoles, laquelle équivaudrait à l'érection d'une Université, pour ainsi dire distincte et indépendante à Montréal, afin de pourvoir cependant à la nécessité énoncée plus haut, il ne se présente pas d'autre expédient que celui d'établir à Montreal une succursale de l'Université Laval, projet à l'exécution duquel les Evèques, en union avec Laval devront procéder sur les bases suivantes :

1o. Que toutes les dépenses nécessaires pour la succursale devront être à la charge du Diocèse de Montréal.

2o. Les cours seront uniformes à Laval et à Montreal tant pour la durée que pour la distribution des matières dans chaque faculté et dans chaque changement, que cela se fasse sans prejudice ni au mérite de Laval, ni à l'instruction des jeunes gens en rendant plus facile et plus prompte l'obtention du Doctorat.

3o. Que les professeurs de Droit et de Medecine à Montreal feront partie de la faculté respective etablie à Laval en vertu de la charte royale.

4o Que comme le Conseil Universitaire, en vertu de la même charte, doit être composé des Directeurs du Séminaire de Quebec et des trois plus anciens Professeurs de chaque faculté par ordre de nomination, les Professeurs de Montreal à leur tour devront faire partie de ce Conseil

5o. Les professeurs de chaque faculté à Montréal formeront, comme ceux de Laval, un Conseil permanent pour tout ce qui regarde non seulement la branche de Montréal, mais la faculte en général.

6o. Il y aura à Montreal un Vice-Recteur resident, nomme par le Conseil Universitaire et approuve par l'Evèque de Montréal, lequel Vice Recteur suppleera le Recteur dans l'admission ou l'expulsion des étudiants Cette surveillance est relative seulement à l'observation des réglements universitaires, attendu que l'Evèque de Montréal y pourvoira entièrement.

7o. Les Professeurs de Montréal seront nommés, comme ceux de Laval, par le Conseil Universitaire, la branche de Montréal ayant été préalablement consultée.

8o. Les émoluments pour chacun des Professeurs seront à Montréal égaux à ceux de Laval

9o. Egalement la somme que les étudiants doivent payer pour les cours, sera la même à Montréal qu'à Laval.

10o Les diplômes seront donnés par Laval, et à cette Université seront payés les droits y annexes.

Enfin on devra, dans la lettre, recommander à tous les Evèques de faire en sorte que leurs Seminaires et Collèges s'affilient à l'Université Laval, puisque de cette manière les études seront mieux co-ordonnées, et les jeunes gens seront préparés pour les cours universitaires.

Quant à l'autre doute, savoir si et quelle mesure ultérieure on doit prendre relativement aux professeurs non catholiques de l'Université Laval, les Eminentissimes et Révérendissimes SS. Cardinaux ont repondu : " Attentis noviter deductis, dilata et si opus fuerit suo loco et tempore providebitur."

Cette résolution fut, dans l'audience du 13 fevrier, présentée au S. Père, qui a daigné l'approuver dans toutes ses parties.

Et maintenant je prie le Seigneur qu'il vous accorde longue vie et bonheur.

Rome, de la Propagande, le 9 mars, 1876

De V. S.

Le très-affectionné serviteur,

ALEX. CARD. FRANCHI, Pref.
C. B. AGNOZZI, Pro. Secrét

L'Illustrissime et Révérendissime Seigneur

Monseigneur L'ARCHEVEQUE DE QUEBEC.

A l'arrivée de Mgr. Conroy, le Délégué Apostolique, l'Université Laval lui avait présenté une adresse Nous trouvons dans l'Annuaire, la réponse à cette adresse, et que voici :

Je reçois avec grand plaisir l'adresse par laquelle l'Université Catholique Laval accueille dans son enceinte le Délégué du Siége Apostolique.

L'histoire des anciennes grandes Université de l'Europe montre qu'elles doivent à la sollicitude paternelle des Souverains Pontifes leur origine et leurs progrès. Malheureusement toutefois, plusieurs d'entre elles, pour ne pas dire toutes, ont abandonné le plan sur lequel elles avaient primitivement été établies ; elles ont suivi les tendances irréligieuses du siècle et ont mis de côté les traditions chrétiennes des écoles qui créèrent la civilisation.

Les résultats de ce changement ont été très nuisibles aux intérêts des lettres, de la morale et, par suite, aux meilleurs interêts de la société en général.

Le domaine de la science en a subi un amoindrissement arbitraire La Théologie qui traite de Dieu, et la Philosophie qui étudie le côté intellectuel et moral de la nature de l'homme, ont été complètement bannies de l'Académie, ou du moins ont perdu leur place d'honneur pour prendre un rang inférieur, tandis que les sciences purement matériel les ont été injustement exaltées comme étant seules dignes d'attirer l'attention. Ou bien, si, dans certains cas, on a maintenu les études métaphysiques, on semble l'avoir fait dans le dessein de saper les fondements du Christianisme par la destruction de ces vérités de l'ordre naturel qui constituent ce que St Thomas appelle les *Préambules de la Foi*, et sans lesquelles il devient impossible de démontrer rationnellement les doctrines et les faits de la Révélation.

De là à la subversion de l'ordre moral il n'y a qu'un pas. On a dit avec raison que les théories speculatives d'une generation deviennent les principes moraux de la génération suivante, et la pratique populaire de celle qui vient au troisième lieu. C'est ce qui explique comment la défaillance des Universités affecte tout le corps de la société C'est ce qui explique encore les progrès croissants de cette idée pernicieuse, à savoir qu'il y a antagonisme entre la science et la Foi, et que les hommes instruits ne peuvent avoir un devouement sincère à la Religion sans renoncer à briller dans les professions qui leur sont ouvertes.

Pour remédier à ce mal il est nécessaire de retourner au type primitif des Universités, et de reconstruire des sanctuaires d'études générales sur le plan libre et large conçu par l'Eglise. Notre dix-neuvième siècle a contemplé avec surprise la création des splendides Universités, au premier signal du Souverain Pontife, partout où la liberté de l'éducation a eu la permission d'exister La surprise a été plus grande encore lorsqu'il a vu l'ardente jeunesse de la génération actuelle se presser dans l'enceintes de ces grandes écoles.

Parmi les gloires impérissables du Canada catholique, l'une d'elles sera toujours d'avoir créé une Université Catholique digne de ce nom dans laquelle la plénitude de la vérité religieuse sera sans cesse heureusement unie aux libres recherches de la science. Je ne puis m'abstenir d'exprimer ici mon admiration pour la corporation ecclésiastique du Séminaire de Québec : au lieu d'employer ses ressources à assurer pour ses membres les délicatesses d'une vie où la science n'a plus qu'à se reposer tranquillement, comme l'ont fait quelques-unes des anciennes Universités, devenues proverbiales parmi les savants, le Séminaire de Québec a tout dépensé pour ériger, doter et fournir de toutes les ressources nécessaires un sanctuaire d'études qui ferait honneur à la munificence d'un roi.

Avec la bénédiction du Souverain Pontife, sous la surveillance et la tendre sollicitude de l'illustre Episcopat de cette Province, grâce à la confiance et à l'appui de cette catholique population, l'Université Laval deviendra indubitablement une source de véritable bonheur pour le Canada et pour l'Eglise de l'Amérique du Nord. Déjà plusieurs Collèges et Séminaires lui ont été affiliés, au grand avantage de l'éducation, et le cercle de ses affiliations s'agrandira d'année en année. Ce sera pour moi un honneur et un bonheur d'être appelé à servir ses intérêts, et je prie le Ciel de la combler de tous les dons et bienfaits qui decoulent du Père des Lumières.

Outre ces documents importants l'annuaire contient le magnifique mandement de Mgr. l'Archevèque au sujet de la Bulle *Inter varias sollicitudines*, érigeant canoniquement l'Université Laval, et les bibliographies du regretté feu abbé Louis Ovide Brunet, professeur de Botanique, et de feu James George Colston professeur de droit.

" Nous ne pouvons terminer ce court rapport sur l'annuaire de l'Université Laval, ajoute le *Courrier du Canada*, à qui nous empruntons ce qui précède, et qui exprime en cela toute notre pensée, sans dire le bonheur que nous éprouvons, comme catholique, de voir l'avenir de cette grande institution garantie et assuré par la protection spéciale que Rome a bien voulu lui accorder. Les catholiques doivent avoir confiance en l'Université Laval. Placée sous la surveillance directe de tous les évêques de la Province de Québec, elle offrira des garanties plus amples que par le passé Que les catholiques donc encouragent cette institution ; que la jeunesse vienne y puiser la science et la foi ; que tous aient pour elle du respect et de l'amour"

Mariage.

A St. Boniface, lundi 17 courant, M. François Parent, peintre, à Dlle. Marie Mondor, tous deux de St. Boniface.

VENTE DE TERRE PAR LE SHÉRIF

Andrew G. B. Bannatyne et autres,
Demandeurs,
vs.
Frederick Fulcher,
Défendeur.

Par et en vertu d'un Writ de Fieri Facias émané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de Andrew G. B. Bannatyne, William J. Macauley et Edward W. Jarvis et la Banque des Marchands du Canada, et à moi addressé et livré j'ai saisi et pris en exécution, tous les droits, titres et intérêts du susdit Défendeur sur les lots suivants savoir :

Tout ce certain lot ou morçeau de terre et prémises sis et situés dans la paroisse de Andrew Sud dans le Comté de Lisgar connus et décrits comme suit :

Commençant sur la rive Ouest de la Rivière Rouge à la limite nord-est du lot possédé par William McKay et John Schultz de là à deux milles à l'ouest et de là à angle droit jusqu'au lot de Francis Gibon, de là quatre chaînes à l'est le long de la limite du lot du dit Francis Gibon suivant le courant de la dite Rivière deux milles jusqu'au point de départ de la contenance de soixante-quatre (64) acres plus ou moins et enrégistré suivant l'arpentage de la Compagnie de la Baie d'Hudson comme le lot No. 119 et suivant l'arpentage du Gouvernement de la Puissance, le No. 19 dans la Paroisse de St. Andrew.

Ce lot est grevé d'un hypothèque de trois cents soixante piastres et interêts—aussi tous ses droits, titres, et intérêts sur le lot No. 265 arpentage de la Puissance, sis et situé dans la Paroisse de St. Andrew, Comté de Lisgar, du coté Est de la Rivière Rouge ; borné à l'ouest par la dite Rivière Rouge, au sud par les terres appartenant ou en la possession d'un nommé Kippling à l'ouest par la limite des deux milles et au nord par les terres appartenant ou en la possession de Henry Erasmuson le dit lot ayant six chaînes de front sur la dite Rivière Rouge et de la contenance de cent acres plus ou moins avec tous et chacun des droits y appartenant.

Tous ses droits, titres et intérêts sur le lot partie de No 2 arpentage de la Puissance, dans la paroisse de St. Andrew, sis et situé dans St. Andrew sud, dans le Comté de Lisgar susdit, au côté est du Grand Chemin et plus particulièrement décrit comme suit : commençant à un point du côté est du grand chemin sur le lot No. 2 d'accord avec l'arpentage d'un nommé Vaughan à douze verges de distance de la limite entre les lots d'un nommé Whitway et d'un nommé Joseph Tait, de là à l'est 69 verges parallèllement à la dite limite et à une distance de douze verges de cette limite, de là au sud et à angle droit, (69) soixante et neuf verges jusqu'à la dite limite, de là à l'ouest et parallèllement à la dite limite (69) soixante et neuf verges jusqu'au grand chemin, au point de départ, de la contenance d'un acre anglais plus ou moins. Ce lot est sujet à un hypothèque de $2.500.

Les susdits lots seront exposés en vente à mon bureau dans la cite de Winnipeg, mercredi, le septième jour de novembre, A. D., 1877 à midi.

COLIN INKSTER,
Shérif.
Per C. CONSTANTINE,
Deputé Shérif.

D M. Walker, Avocat des Demandeurs.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 2 Août, 1877.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 14 Sept. 1877.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être Commissaire pour recevoir les affidavits in B. R. en vertu de la 36 ième Vict. cap. 3 des Statuts de Manitoba :

Pour le Comte de Provencher : Alfred Jozois, de la Rivière aux Gratias, Ecuyer.

PROCLAMATION.

CANADA — PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS,
Lieut. Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le quatrième jour du mois de Septembre et à chacun de vous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature dé la Province de Manitoba se trouve convoquee pour le quatrième jour du mois de Septembre auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Mardi le 6ième jour du mois Novembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aime l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le quatrième jour de Septembré dans l'annee de Notre Seigneur mil huit cent soixante et-dix sept et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secretaire Provincial

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de A. F. Westfall,
Failli.

Je John Balsillie, de Winnipeg, a éte nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de me faire parvenir leurs réclamations avant un mois.

JOHN BALSILLIE,
Syndic officiel.

Fort Garry, 17 Août, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

William J. Macaulay,
et
Edward W. Jarvis,
Demandeurs.
et
William Besant,
Défendeur.

Un bref de saisie a été émane dans cette cause.

JOHN BALSILLIE,
Syndic officiel.

Fort Garry, 1er Sept, 1877.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos bien-aimés sujets dans notre Province de Manitoba.

SALUT :

ATTENDU que par et en vertu d'un Acte de la Législature de la Province de Manitoba, passé dans la quarantième année de Notre Règne intitulé : "Acte pour etablir une Université Provinciale," il est décrété par la quarantième section d'icelui, que les dispositions du dit Acte deviendront en force aussitôt que le Lieutenant - Gouverneur en fixera le temps par proclamation.

Maintenant nous proclamons par les présentes et faisons savoir par cette Proclamation la nôtre, donnée sous le seing et sceau de notre dit Lieutenant-Gouverneur, que l'acte ci-dessus cité est et sera en force de ce jour, du contenu des présentes nos loyaux sujets de la Province de Manitoba et tous autres qu'il appartiendra sont requis de prendre connaissance et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dit Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le cinquième jour d'Avril dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et-dix-sept, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

VENTE DE TERRE PAR LE SHERIF

John Milnes McDonell,
Demandeur,
vs.
Roderick Campbell,
Défendeur.

Par et en vertu d'un Writ de *Fieri Facias* emané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de John Milnes MacDonnell et à moi adresse, j'ai saisi et pris en exécution tous les droits, titres et intérêts du susdit défendeur sur ce certain lot ou morçeau de terre et prémises sis et situés dans la Paroisse de St. Andrew Nord, dans le Comté de Lisgar et Province de Manitoba, et comprenant le lot No. 130 dans la dite Paroisse, selon l'arpentage du Gouvernement de la Puissance.

Le tout sera exposé en vente à mon bureau dans la Cité de Winnipeg, Lundi, le 20ième jour d'Août A.D. 1877, a 2 heures P.M.

COLIN INKSTER,
Shérif.
Par C. CONSTANTINE,
Depute Shérif

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 16 Mai, 1877.